

Affection du Stress de Célibat 'Forcé'

et les traumatismes de notre clergé vieillissant dans l'Église catholique romaine

RÉSUMÉ

Quand il est librement choisi, le célibat religieux catholique est la belle offrande de toute sa force de vie par une personne mature pour construire une communauté spirituelle de personnes non mariées pour la guidance et l'animation du peuple de Dieu.

Mais cet article décrit le célibat « forcé » chez certains hommes qui acceptent le célibat parce que c'est une condition requise pour la prêtrise. Ce célibat « obligatoire » peut devenir, pour certains individus, un mode de vie qui contribue à un type de stress qu'on appelle « critical incident stress » qu'on pourrait traduire par « stress induit grave ». Le stress est grave car, pour ceux qui n'ont pas le don du célibat, cette vie peut submerger leur capacité typique à s'en sortir, provoquant des réactions anormales de colère, de peur et de tristesse ; parfois accompagnées d'insomnie, de fuite et des réactions alarmantes ; qui peuvent devenir aiguës (lorsque ces réactions durent plus d'une semaine) ; et même traumatisantes (quand ces réactions durent plus d'un mois) ; où les gens perdent leur sentiment de sécurité, éprouvent une douleur émotionnelle intense inhabituelle et souvent, de l'isolement. (cf. American Psychiatric Association, 2000, annexe I).

Dans le cas du célibat "forcé", cela a conduit à l'immaturité dans les relations ; à l'idée que le célibat les protège ; à de la rigidité dans les relations ; et au désespoir, quand on est convaincu que le célibat ne peut pas être changé. Cette condition peut conduire certaines personnes à être tellement accablées par le « célibat obligatoire » qu'elles cherchent leur maturité en dehors du célibat, ou qu'elles orientent de manière criminelle leur affection sexuelle envers des mineurs. Les études citées par Richard Sipe révèlent qu'à un quelconque moment donné il n'y a que 50 % des prêtres qui sont réellement célibataires : certains ont pris des « épouses » et en ont des enfants. Selon des prêtres qui y ont travaillé, dans certains pays d'Amérique du Sud, souvent on ne fait plus confiance aux curés que s'ils ont 'femme' et enfants.

Cette « Affection du Stress de Célibat Forcé » (ASCF) peut influencer l'entourage à même d'« encaisser » tous les stressés impliqués. C'est ce qu'on appelle l'ASCF secondaire qui, d'ailleurs, peut générer du stress chez d'autres prêtres, en particulier chez ceux de la hiérarchie. Depuis le 12^e siècle, celle-ci a insisté sur la nécessité du célibat pour la prêtrise, (même si bon nombre des apôtres étaient mariés), et a prétendu que la Bible déclare que les femmes ne pouvaient être prêtres, (bien que dans l'Église des origines des femmes 'présidaient' régulièrement les assemblées liturgiques) ; ce qui contribue sans doute à une injustice envers

les femmes dans l'église, en instaurant un 'plafond en vitrail'¹ à l'encontre des femmes dans la société.

Le célibat « forcé » nécessaire au 12e siècle pour le bon ordre social, (en partie pour empêcher les évêques d'ordonner leurs enfants de sexe masculin en vue d'assurer l'héritage de leurs Etats-Cités) a exagéré le mérite de ceux qui vivent sans relations sexuelles. Certains membres de la hiérarchie semblent l'utiliser comme un moyen de contrôle... tant et si bien qu'on rapporte régulièrement des cas de « couverture » des aventures amoureuses de prêtres, et des cas d'évêques qui se rendent coupables de « dissimuler » les abus sexuels sur mineurs par des prêtres. Nous nous trouvons devant cette situation paradoxale où ces prêtres qui ont une femme ou une maîtresse seraient devenus des témoins prophétiques d'une vie affective adulte : ils sont peut-être sortis de la règle «forcée» au bénéfice d'une spiritualité adulte.

Le célibat forcé a bien été analysé et décrit dans des études savantes récentes, y compris ses effets d'abus sexuels sur les jeunes et leur dissimulation coupable ; ainsi qu'une description du "trauma" secondaire de tous ceux qui "savent" quelque chose de la dissimulation de ces actes, y compris des laïcs, prêtres, évêques et des fonctionnaires du Vatican ; toutes ces personnes au courant, à des degrés divers, semblent, au moins implicitement, affirmer que cette situation est en quelque sorte nécessaire pour protéger la prêtrise ; et même que ce silence criminel fait en quelque sorte partie de la tradition valide de l'église catholique, malgré le fait que dans le monde entier, tous les cas de maltraitance des enfants doivent être signalés aux autorités judiciaires.

Des suggestions sont faites pour aider à résoudre cette situation confuse parmi lesquelles notamment l'idée que le Pape Benoît XVI et d'autres ecclésiastiques impliqués, aillent puiser dans la vaste expérience de prêtres mariés pour des conseils judicieux; et/ou dans certains cas, se soumettent eux-mêmes au jugement d'une Cour internationale.

Joseph Dietrich Dr. P.H.

26 février 2013

Traduction : P.C. et G.DC.

Source : http://www.catholica.com.au/gc2/occ3/119_occ3_230513.php

Le résumé et le texte complet de l'article en anglais se trouvent à cette adresse.

Également sur : http://www.pretresmaries.eu/pdf/en/458-Dietrich.Forced_Celibate.pdf

¹ "Stained glass ceiling" : une fine allusion au terme anglo-saxon courant de "glass ceiling": le plafond en verre (donc pas visible) qui empêche les femmes de progresser dans les hiérarchies sociales au même niveau que les hommes. Comme il s'agit de l'église, le plafond en verre devient le plafond en vitrail ("stained glass") (NDT)

Postface à l'article complet

Beaucoup d'entre nous qui avons quitté le clergé très souvent parce que le célibat était pour nous un enfer et non un don, nous avons pris position pour affirmer que le célibat obligatoire n'était pas nécessaire pour la prêtrise. Dans cet essai je vais plus loin et je prends position : j'affirme que pour certains, le célibat est une véritable nuisance qui a conduit beaucoup de prêtres à l'immaturation, particulièrement dans les sentiments nécessaires aux relations ; dans la conduite irresponsable de beaucoup de clercs envers des femmes amies ; dans l'attitude coupable de ceux qui ont abusé de mineurs ; et pire, dans l'attitude coupable de ceux qui ont couvert et couvrent encore de tels actes.

Aucun adulte responsable au monde dans le domaine social de la santé ne devrait hésiter à dénoncer immédiatement un abus sexuel sur mineurs. Mais la hiérarchie catholique romaine, y compris Benoît XVI et Jean-Paul II avant lui, et les évêques, ont consciencieusement caché ou oublié des milliers de cas. Je dis donc que notre hiérarchie catholique n'est pas seulement coupable d'avoir couvert ces abus, mais d'avoir refusé de faire le lien entre ces abus et le 'célibat ecclésiastique obligatoire', comme s'ils avaient peur à l'idée de changer la loi du célibat ; comme s'ils pensaient qu'ils perdraient alors leur sécurité, tomberaient dans la peur, l'angoisse, le regret, la solitude... tous les signes d'un trauma primaire et secondaire. La position inchangée de la hiérarchie catholique romaine à propos du célibat obligatoire contribue à entretenir une hiérarchie traumatisée et un laïcath traumatisé. Et elle est un scandale pour n'importe qui, n'importe où.